

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

PROFESSIONNELS

ACTUAIRE

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DIVISION DES RELATIONS DE TRAVAIL ET PAIE

POSTE PERMANENT NON SYNDIQUÉ

La Ville de Québec est à la recherche d'une personne qualifiée afin de pourvoir un poste permanent d'actuaire à la Division des relations de travail et paie au Service des ressources humaines.

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du directeur de la Division des relations de travail et paie, la personne titulaire du poste conseille, soutien et accompagne le Service des ressources humaines en matière de rémunération globale et de régimes de retraite en tenant compte des enjeux organisationnels. Par son rôle-conseil d'expert, elle aide à la réflexion stratégique et à la prise de décision ayant des impacts sur la rémunération globale.

Elle coordonne les différents travaux en matière de rémunération globale, dont ceux relatifs aux régimes de retraite, représente la Ville lors de rencontres de négociation ou de discussions avec les représentants syndicaux et leurs experts, interagit avec les actuaires-conseils externes, assure la coordination des certains travaux entre le Bureau de la retraite, les comités de retraite et le Service des ressources humaines.

Le titulaire du poste devra également réaliser diverses enquêtes et analyses de coûts, conseiller les portes-paroles de la Ville dans le cadre des négociations collectives et des recueils des conditions de travail en matière de rémunération globale et assurer une vigie en matière de rémunération et de régimes de retraite afin d'être au fait des tendances du marché, de la réglementation, de la jurisprudence et des évolutions législatives.

De plus, elle collabore de manière importante à la négociation d'une ou de plusieurs conventions collectives et peut également être appelée à rédiger, au besoin, des rapports ou recommandations aidant à la prise de décision.

EXIGENCES

Détenir un baccalauréat en actuariat ou en mathématiques, orientation actuariat, ou dans toute autre discipline jugée pertinente.

Posséder un minimum de cinq années d'expérience à titre d'expert en rémunération globale et en rôle-conseil dans une grande organisation ou comme consultant auprès d'organisations d'envergure, d'excellentes connaissances du milieu syndiqué, des règlements et des lois applicables aux régimes de retraite.

Posséder de l'expérience en matière d'enquêtes salariales et de rémunération globale (benchmarking).

Avoir une bonne connaissance des outils technologiques et des logiciels utilisés dans le domaine dont une excellente maîtrise d'Excel et une bonne connaissance de la suite Office.

Démontrer de fortes aptitudes relationnelles, une grande capacité à travailler en mode de collaboration et de partenariat et de grandes capacités à analyser et à effectuer des recommandations visant à résoudre des situations complexes.

Manifester un bon sens politique, les habiletés à communiquer efficacement tant à l'oral qu'à l'écrit et une bonne capacité à synthétiser et à rédiger.

D'autres habiletés sont aussi essentielles pour accomplir cette fonction : l'autonomie, le sens du leadership, l'orientation client, le jugement, la rigueur, l'esprit d'équipe, l'innovation et la créativité.

TRAITEMENT	De 57 740 \$ à 99 925 \$ (échelle 2018).
HORAIRE	35 heures par semaine. L'emploi nécessite une disponibilité à travailler occasionnellement en dehors des heures normales de travail.
REMARQUE	Mettre son expertise à profit, selon les besoins et priorités identifiés, afin de soutenir l'Organisation municipale de la sécurité civile dans les quatre dimensions, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement, et ce, sans égard aux conditions courantes ou aux activités régulières.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 21 mars au 11 avril 2019.
NUMÉRO DE CONCOURS	PROFR-035-2019
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.